

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal du Vendredi 24 avril 2009

Date de la convocation 20 avril 2009

Présents : Ms MAURY, MOTY J., ROUSSE, PIALAT, GUENON, LINTHOUT
Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, BOURRINET, GAILLOT, LABUSSIÈRE,

Absents : Ms BAGOUET, MOTY B., FREVILLE, BARDY, GEFFRE, HITIER Mmes EVEILLE, DUVAL
Départ de Monsieur LINTHOUT à 9 h 45 à la question Vente de terrain.

PERSONNEL

- Ouverture d'un poste Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour le secrétariat.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE

- Décision à l'unanimité pour transférer la maîtrise d'œuvre à M. Denis Dodeman, Architecte en Chef des Monuments Historiques en remplacement de M. Lepkowski Pawel en raison de sa nomination en tant que directeur de la CAUE.
- Accord sur les termes de la convention avec l'association pour la sauvegarde de l'église de Ste-Marie régissant la 1^{ère} tranche des travaux pour la restauration de l'église.

CONVENTION JUMPING

- Décision d'établir à l'occasion du Jumping International, du 6 au 9 août 2009, une convention de mise à disposition de personnel pour 4 employés communaux maximum et une convention de mise à disposition de matériel à titre gratuit.

ABATTOIR

- Le transfert de l'abattoir en SCIC est en cours et devrait se concrétiser dans les prochains mois, mais il convient de prendre des dispositions pour mettre l'établissement aux normes avant la fin de l'année. Il faut prévoir environ 85000 €, subventionné à hauteur de 40%, peut être plus si il est possible d'obtenir un fond de concours par d'autres partenaires. Il est précisé que les emprunts réalisés ne pourront pas être transféré à la SCIC. Au prochain conseil il y aura donc lieu de se prononcer sur le lancement des investissements et des modalités de transfert de l'abattoir en SCIC.

VENTE DE TERRAIN

- Accord à l'unanimité pour la vente de la parcelle cadastrée section A N°1118 Rue Albert Camus d'une superficie de 510 m² au prix de 7 000 €.

ACQUISITION DE TERRAIN

- Décision de modifier la délibération en date du 22 décembre 2008, qui prévoyait la rédaction d'un acte administratif pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC N°21 lieu dit « les vergnons ». En effet, comme la succession de cette parcelle n'est pas régularisée à ce jour, il serait préférable que cet achat fasse l'objet d'un acte notarié.
- Accord pour l'acquisition d'un terrain cadastré section ZC N°63 d'une superficie de 510 m² sis « près renfermés » au prix de 2 000 euros appartenant à Mme Lacamoire.

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE

- Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte de la fourrière
- Décision pour que le syndicat Mixte de la Fourrière adopte le principe de solidarité entre les communes pour répercuter les frais des opérations ne relevant pas expressément de la compétence fourrière comme par exemple la récupération d'animaux à la demande de la commune en faveur des personnes hospitalisées, entrant en maison de retraite, ou décédées.

CREDIT BAIL

- Le credit-bail concernant l'atelier relais du 26 place de l'hôtel de ville signé le 29 mars 1994 pour une durée de 15 ans avec Monsieur JAMA puis cédé le 29 septembre 2003 à la SARL IMPRIMERIE DUVAL est maintenant échu. Ce contrat contient une promesse unilatérale de vente pour l'euro symbolique. Accord à l'unanimité.

PLU

- Il y a lieu de passer un avenant avec le cabinet Duret pour exécuter un travail non prévu dans le contrat initial, à savoir ; Une réunion exceptionnelle en Préfecture d'un montant de 400 € HT et la fourniture de l'ensemble de l'étude L 111-1-4 en format Word au prix de 650 € H.T
- Décision de passer un marché complémentaire avec le cabinet Duret pour permettre l'achèvement du PLU et de le rendre conforme aux nouvelles exigences réglementaires (zone inondable, natura 2000,...). Montant du devis : 16 077.50 € HT

TRAVAUX

- Accord pour régulariser une facture d'un montant de 3 592 € HT pour un travail exécuté par l'entreprise CBMEC qui

n'a pas fait l'objet d'un avenant au marché du complexe « J. Tati ».

- Bilan financier du complexe « Jacques Tati ». Le nettoyage de la structure devra être assuré par les utilisateurs.
- Point sur le vandalisme de la salle omnisports.

SUBVENTION

- Décision de ne pas subventionner un jeune domicilié sur la commune pour un voyage scolaire.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Charte « Terre Saine » : utilisation de moins de pesticides par les communes. Décision de faire des efforts en la matière.
- La CGT demande au conseil municipal de se prononcer contre la réforme de l'Etat et notamment la disparition de certain service de la DDE. 1 voix pour, 1 abstention, reste contre.
- M. Montigaud demande un lampadaire pour éclairer le pavillon funéraire. Décision de demander un devis et d'étudier les besoins de la Rue de Bordeaux.
- Mme Hispiwack demande le goudronnage d'un chemin rural à « l'houme ». Etant donné qu'il existe une voie communale qui permet un accès aux habitations, il ne sera pas donné suite à cette demande.
- Suite à une diminution de 500 € de la subvention à l'amicale laïque et un courrier de son président à ce sujet Mme Gaillot exprime qu'il y a par ce fait atteinte à la laïcité. M. le Maire souligne en réponse qu'il s'agit d'une mesure générale d'économie et de rééquilibrage en fonction des subventions et moyens globaux mis à disposition des associations et des bilans financiers fournis par ces mêmes associations. Il ne s'agit en aucune manière de mesure discriminatoire, le conseil rappelle l'importance qu'il accorde à l'Amicale Laïque et qu'il formule le souhait de poursuivre une coopération dans l'équilibre des deux institutions amicale laïque et mairie.

Le Maire,
JC MAURY